PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC

Communes de SALLAUMINES et NOYELLES-SOUS-LENS

Projet NEXAGREEN de la Société NEXANS

Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale d'augmenter les capacités de production de son site d'exploitation

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, une consultation du public est organisée du 23 novembre 2026 au 23 février 2027 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société NEXANS France, dont le siège social est fixé boulevard du Marais à Lens (62600), visant à augmenter les capacités de production de son site d'exploitation implanté à Sallaumines et Noyelles-sous-Lens.

Le dossier, qui comprend une étude d'impact et son résumé non technique, est consultable par voie électronique à l'adresse suivante : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-nexagreen.

Les avis recueillis par l'administration sur la demande ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sur ce site sans délai au fur et à mesure de leur émission. Les observations et les propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Pendant cette période de consultation, le dossier peut être consulté, à la préfecture du Pas-de-Calais, service installations classées, rue Ferdinand Buisson à Arras (62020).

Des informations peuvent être demandées auprès de Maxime DEBAY, directeur du site de Lens, par tél : 06 27 56 65 87 ou par courriel : maxime.debay@nexans.com.

Le tribunal administratif de Lille a nommé monsieur Philippe FOVET en tant que commissaire enquêteur titulaire et monsieur Pierre NICOLLE en qualité de suppléant pour la conduite de cette consultation du public. M Philippe FOVET se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Noyelles-sous-Lens, située n°17, rue de la République :
 - le 6 janvier 2027 de 14h00 à 17h00,
 - le 25 janvier 2027 de 14h00 à 17h00.
- à l'Hôtel de ville de Sallaumines, situé place Ferrer :
 - le 21 décembre 2026 de 14h00 à 17h00,
 - le 20 janvier 2027 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation le 1er décembre 2026 de 15h00 à 17h00 et une réunion publique de clôture de la consultation 11 février 2027 de 15h00 à 17h00, toutes les deux à la mairie de Lens.

Les observations et propositions du public pourront également être transmises à : projet-nexagreen@mail.proxiterritoires.fr durant cette période de trois mois, et y seront consultables par tous, ou formulées par courrier postal en mairie de Lens située n°17 bis, place Jean-Jaurès (62300), à l'attention de M Philippe FOVET commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur rendra public son rapport relatant le déroulement de la période de consultation ainsi que ses conclusions motivées sur la demande sur le site internet dédié du projet, au plus tard à la date de publication de la décision du préfet sur la demande d'autorisation environnementale, pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette consultation du public par voie électronique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-3 du Code de l'environnement.